## Sopar - Bala Vikasa États financiers au 31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12
Annexes	13



### Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

1839, rue St-Louis Gatineau (Québec) J8T 4H3

Téléphone : 819 775-3306 Télécopieur : 819 775-3396

www.rcgt.com

Aux administrateurs de Sopar - Bala Vikasa

#### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Sopar - Bala Vikasa (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme Sopar - Bala Vikasa tire des dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons de particuliers, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 mars 2021 et 2020 et de l'actif net aux 1er avril 2020 et 2019 et aux 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des trayaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Cholot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Gatineau Le 1 juin 2021

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, MBA permis de comptabilité publique nº A134381

.

## Sopar - Bala Vikasa Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
<del>-</del>	<del></del>	\$
Produits		
Apports		
Dons de particuliers	291 482	254 429
Dons d'institutions	225 450	186 670
Dons de corporations	123 593	110 110
Dons de fondations	115 529	404 847
AMC - Programme Delhi CFLI		13 631
_	756 054	969 687
Charges		
Projets de développement communautaire en Inde (annexe A)	433 093	519 458
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde	114 000	38 000
Centre international Bala Vikasa	124 760	258 250
AMC - Programme Delhi CFLI		13 631
Administration générale (annexe B)	99 611	127 950
_	771 464	957 289
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant	_	_
autres produits	(15 410)	12 398
Autres produits	67 664	8
Excédent des produits par rapport aux charges	52 254	12 406

## Sopar - Bala Vikasa Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

			2021	2020
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	<u> </u>	<u> </u>	\$	\$
Solde au début Excédent (insuffisance) des produits	4 143	119 070	123 213	110 807
par rapport aux charges	(1 188)	53 442	52 254	12 406
Solde à la fin	2 955	172 512	175 467	123 213

## Sopar - Bala Vikasa Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	52 254	12 406
Éléments hors caisse		
Amortissement	1 188	1 188
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Taxes à la consommation à recevoir	1 444	(999)
Apports à recevoir		12 710
Frais payés d'avance		(795)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(1 308)	(3 292)
Apports reportés	40 000	
Augmentation nette de l'encaisse	93 578	21 218
Encaisse au début	132 638	111 420
Encaisse à la fin	226 216	132 638

# **Sopar - Bala Vikasa Situation financière**

au 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	226 216	132 638
Taxes à la consommation à recevoir	480	1 923
Frais payés d'avance	795	795
	227 491	135 356
Long terme Immobilisations corporelles et actif incorporel (note 5)	2 955	4 143
	230 446	139 499
PASSIF Court terme Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6) Long terme	14 979	16 286
Apports reportés	40 000	
	54 979	16 286
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	2 955	4 143
Non affecté	172 512	119 070
	175 467	123 213
	230 446	139 499

Pour le conseil,	andré Boreressa
Administrateur	Administrateur

au 31 mars 2021

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Sopar - Bala Vikasa (l'organisme) est constitué en vertu Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Il a pour but de réduire la pauvreté dans les pays en développement, plus particulièrement en Inde, et de promouvoir l'engagement du public canadien dans la coopération internationale. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu des lois fédérale et québécoise de l'impôt sur le revenu et est donc exempt d'impôts sur le revenu.

#### 2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la société. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

#### 3 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1 avril 2020, la société a appliqué les modifications apportées au chapitre 3065, « Contrats de location », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ces modifications visent à simplifier la comptabilisation des allégements de loyer (sous forme de report ou d'exonération de paiements de loyer) accordés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 permettant à la société de choisir, sous certaines conditions, de ne pas comptabiliser ces allégements comme un nouveau bail.

#### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

au 31 mars 2021

#### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Constatation des produits**

#### **Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

#### **Actifs et passifs financiers**

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

au 31 mars 2021

#### 4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et actif incorporel acquis sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et d'actif incorporel, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### **Amortissement**

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel informatique	10 ans
Site web	5 ans

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

#### Charges AMC - Programme Delhi CFLI

Les montants inscrits dans cette rubrique de l'état des résultats représentent la quote-part des frais encourus en Inde et au Canada pour les différents projets de développement auxquels participe l'organisme. La quote-part des projets en Inde est établie en fonction des rapports fournis par les représentants de l'organisme en Inde.

au 31 mars 2021

5.	IMMORII ISATIONS	CORPORELLES ET A	ACTIF INCORPOREL
. J		CONFONELLES ET	aciii iivconi onee

			2021	2020
-		Amortis-	Valeur	Valeur
		sement	comptable	comptable
_	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	5 374	2 419	2 955	3 493
Mobilier de bureau	40 731	40 731		650
Site web	13 295	13 295		
	59 400	56 445	2 955	4 143

#### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	<b>\$</b>	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 092	304
Salaires et vacances à payer	10 032	10 128
Sommes à remettre à l'État	3 855_	5 854
	14 979	16 286

#### 7 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en juin 2022, à verser une somme de 13 200 \$ pour la location de locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 10 560 \$ en 2022 et 2 640 \$ en 2023.

#### 8 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ENTITÉS APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, l'organisme a encaissé un don de Nil \$ (114 847 \$ en 2020) de la Fondation Sopar-Bala Vikasa, une fondation sous influence notable de l'organisme. Ces opérations, ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Le 31 mars 2020, la Fondation Sopar-Bala Vikasa a été dissoute.

#### 9 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

## Sopar - Bala Vikasa Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

		ANNEXE A
	2021	2020
·	\$	\$
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN INDE		
Dépenses directes en Inde	355 240	430 000
Dépenses directes au Canada	77 853	89 458
	433 093	519 458
•		
		ANNEXE B
_	2021	2020
	\$	\$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 188	1 188
Assurances	1 590	1 803
Assurance vie - don planifié	2 526	2 526
Collecte de fonds	6 070	7 704
Frais d'administration - programmes au Canada	258	10 877
Frais de bureau	4 301	5 561
Honoraires professionnels	7 208	6 993
Frais bancaires	519	492
Loyer	10 560	10 560
Salaires, charges sociales et contrats de service	56 843	71 277
Sous-traitance	7 128	7 589
Télécommunications	1 420	1 380
	99 611	127 950